

COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

☎ 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le Treize Avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAMBERT, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Six Avril, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes et Mrs LAMBERT, BOURDREZ, WACHEUX, FAUQUEMBERGUE, MOUTON Jean-Yves, MOUTON Pascal, BOURGOUIN-BOUTIN, DESSE, CATALAN & CARPENTIER

Était absente : Mme PLAYEZ qui a donné pouvoir à Mr LAMBERT

Secrétaire de séance : Mr BOURDREZ

ORDRE DU JOUR :

- 1) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020
- 2) BUDGET PRIMITIF 2021
- 3) INVESTISSEMENT A L'ECOLE
- 4) QUESTIONS DIVERSES

1) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Il est donné lecture du compte administratif 2020, en détail, sous la présidence de Mr Alain BOURGOUIN, doyen de séance.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 156 578,45 € et les recettes à 527 020,63 € (dont un résultat reporté de 273 309,00 €) d'où un excédent de fonctionnement de **370 442,18 €**.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 10 088,91 € et les recettes à 106 398,84 € (dont un résultat reporté de 43 845,70 €) d'où un excédent d'investissement de **96 309,93 €**

Soit un résultat global de clôture de **466 752,11 €**.

Après délibération, le compte administratif et le compte de gestion 2020 sont approuvés et signés.

2. BUDGET PRIMITIF 2021 :

Avant de passer au vote du budget primitif 2021, Monsieur le Maire invite ses Conseillers à se prononcer sur les taux d'imposition 2021 et rappelle que conformément à l'article 1640 G du Code Général des Impôts, le taux de TFB 2021 des Communes est recalculé en additionnant le taux communal 2020 (16,16 %) et le taux du Département 2020 (22,26 %).

Les taux de référence 2021 de la Commune sont donc les suivants :

FONCIER BATI : 38,42 %

FONCIER NON BATI : 49,46 %

sachant que le taux de taxe d'habitation n'est pas à voter cette année.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux ci-dessus pour 2021.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 244 924,00 € et les recettes à 461 634,11 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 337 000,00 €

EN DEPENSES :

- 10 000,00 € pour le remboursement des prêts (en capital)
- 500,00 € pour le remboursement de caution (en cas de départ d'un locataire)
- 140 000,00 € pour la réfection des trottoirs (2^{ème} tranche)
- 60 000,00 € pour l'implantation de fascines
- 6 000,00 € pour les travaux à l'Eglise effectués par le Coin Familial
- 20 000,00 € pour les travaux de sécurisation du village
- 7 000,00 € pour l'aménagement du chemin derrière la lagune
- 6 000,00 € pour l'achat du terrain contigu à l'Ecole
- 50 000,00 € pour les travaux de protection du village (aménagement d'un tamponnement par l'Entreprise BALESTRA)
- 10 000,00 € pour l'acquisition d'équipements numériques pour l'Ecole
- 7 500,00 € pour les travaux de remplacement du tableau de distribution de la Mairie
- 20 000,00 € de réserve financière (montant non affecté).

EN RECETTES :

- 3 621,00 € de FCTVA
- 500,00 de taxe d'aménagement
- 15 000,00 € de subvention au titre des amendes de police sur les travaux de trottoirs
- 4 700,00 € de subvention de l'Education Nationale sur l'acquisition d'équipements numériques pour l'Ecole
- 21 903,00 € de subvention départementale sur les travaux de trottoirs
- 19 988,00 € de subvention au titre de la D.E.T.R pour les trottoirs
- 152 290,07 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 22 688,00 € de virement de la section de fonctionnement
- 96 309,93 € de solde d'exécution reporté de l'année N-1

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus de son Président mais décide de rajouter et d'inscrire, en section de fonctionnement :

- les travaux de goudronnage du « Chemin du Moulin » et du chemin allant de Guestreville à Fréwillers pour lesquels un devis sera sollicité ;
- les travaux de peinture de la cuisine de la salle des fêtes et de la cantine estimés à 2 381,68 €, d'après le devis de l'Entreprise DERACHE de Monchy Breton ;
- le remplacement de la chaudière du logement de l'Ecole (pour 4 000 € environ) mais abandonne les travaux de remplacement de la chaudière de l'école, compte tenu de leur coût trop important et de subventions trop faibles ;

En section d'investissement, le Conseil Municipal décide de rajouter la somme de 7 000 € au programme 136 « Travaux Eglise » en prévision de travaux de remise en état de l'extérieur de l'Eglise par le Coin Familial et demande à son Président de se positionner sur la liste d'attente de cette Association.

En ce qui concerne les travaux de sécurité dans le village, les Conseillers sollicitent une nouvelle étude, la précédente n'ayant pas été retenue par le Conseil Municipal précédent.

3) INVESTISSEMENT A L'ECOLE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale du souhait du « SIVU DES 3 VILLAGES » d'équiper les 3 écoles de son R.P.I (Béthonsart - Fréwillers et Villers-Brûlin) de matériel numérique, dans le cadre de la convention « Label Ecoles Numériques 2020 » et précise que cet investissement est pris en charge par chaque Commune afin de pouvoir prétendre à une subvention plus importante.

Le projet d'équipement de la Commune de VILLERS-BRULIN pour son école comprend 1 ENI 1 PC portable mallette 6 tablettes kmc box.

Le coût global de cette acquisition est de 9 356,00 €, moyennant une subvention de 4 678,00 € (50 %) de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire invite donc ses Conseillers à se prononcer sur cette acquisition.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'équiper l'Ecole de VILLERS-BRULIN du matériel numérique ci-dessus et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021 afin de pouvoir concrétiser cet achat.

4) QUESTIONS DIVERSES :

4.1 Délégation au SIVU DES 3 VILLAGES :

Compte tenu que les statuts du « SIVU DES 3 VILLAGES » stipulent que « le syndicat est administré par un comité composé de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants par Commune membre, élus par les Conseils Municipaux, dans les formes prévues par le CGCT », le Conseil Municipal décide donc de désigner aussitôt les 6 représentants de la Commune au sein du « SIVU DES 3 VILLAGES », à savoir :

- Mr Louis LAMBERT
- Mme Audrey CATALAN
- Mr Alain BOURGOUIN-BOUTIN

En qualité de délégués titulaires

- Mr Stéphane DESSE
- Mme Catherine FAUQUEMBERGUE
- Mr Guillaume CARPENTIER

En qualité de délégués suppléants

et d'annuler purement et simplement la délibération du 07 Juillet 2020.

4.2 PLUi Nord :

Suite au refus des propositions de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois par plusieurs Communes, une nouvelle étude est actuellement en cours, laquelle sera à nouveau soumise à l'avis des Conseils Municipaux.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Suivent les signatures des Membres présents,